Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2025

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN , Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, Mme Odile BOZEC, M. Nicolas LOTHORE, Mme Jacqueline CHAUSSEPIED, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE, M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH

Ont donné procuration :
M. Jean-Christophe LE DOARE à Mme Sylvie CHASSEREZ
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Cécile HETET

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Sylvie JONET

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL

Secrétaires de séance :
Mme Marie-Pierre LE GOFF et Frédéric BALLERIN

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; Madame Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines, (jusqu'à la délibération n°78B) ; Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°90)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

N° 86 OBJET : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Gaëlle NICOLAS

Madame le Maire présente les éléments relatifs aux orientations budgétaires pour 2026. Ce débat est obligatoire, préalablement au vote du budget qui aura lieu le 05 février 2026.

L'enjeu est de permettre d'engager les inscriptions budgétaires dès le début de l'année d'exercice et notamment les opérations d'investissement. L'idée est de donner une meilleure visibilité des crédits budgétaires votés dès le début de l'année aux services.

L'objectif est aussi de réduire le nombre de reports d'une année sur l'autre.

L'objectif du débat d'orientations budgétaires est de fournir des éléments de contexte donner des orientations et présenter les objectifs qui seront proposés dans la cadre du vote du budget primitif à la fin du mois.

I Le Contexte général

1-1 Environnement macroéconomique (source : note de conjoncture de la banque postale de septembre 2025)

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. La **croissance** est faible mais demeure proche de son potentiel, la Banque de France dit qu'elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025.
Le taux de chômage (7,5 % au 2eme trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies.
Par ailleurs, **l'inflation** est faible.
Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excèdent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, **l'incertitude politique inquiète** tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents.
Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2eme trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2eme trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an.

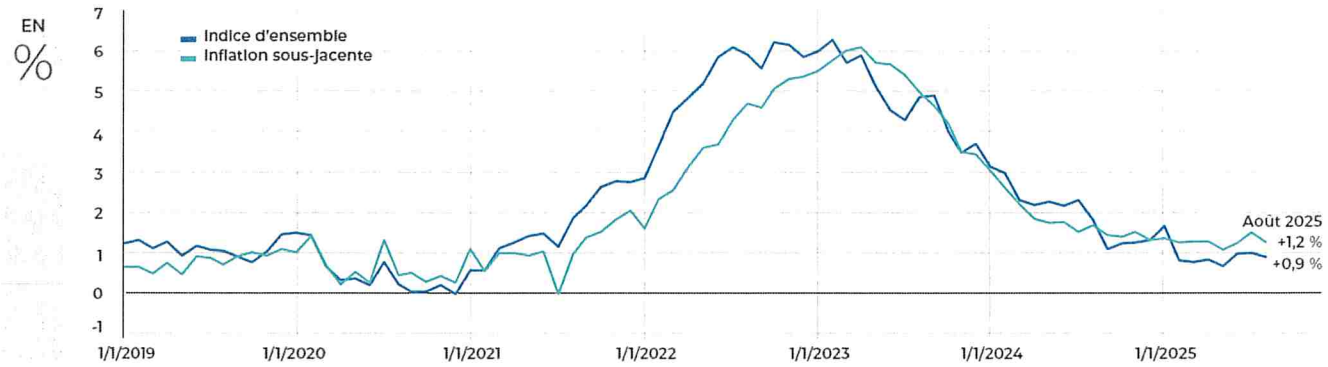
Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Inflation mesurée sur un an

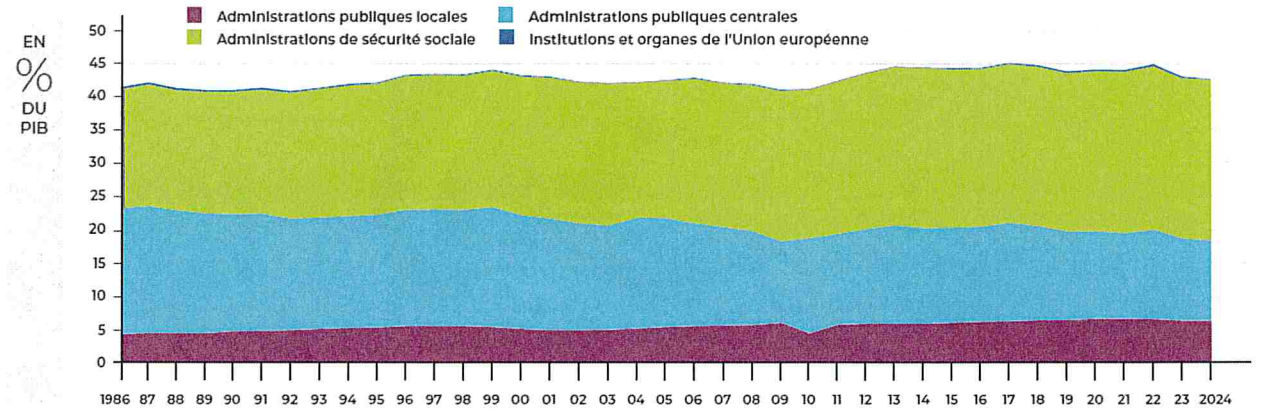
© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

La décomposition du taux de prélèvements obligatoires par niveau d'administration

© La Banque Postale



Source : Comptes Nationaux - Base 2020 - Insee.

1-2 Finances locales en 2025

En 2025, l'investissement poursuit sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal.
L'épargne nette finance 29 % de l'investissement. Elle est en légère hausse, principalement sous l'effet de la reprise des droits de Mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maitrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse selon les niveaux.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Les autres recettes fiscales sont atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et devraient être pour la première année ponctionnées au titre du **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)**.

Le besoin de financement reste à un niveau important, assez classique en année électorale (- 10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

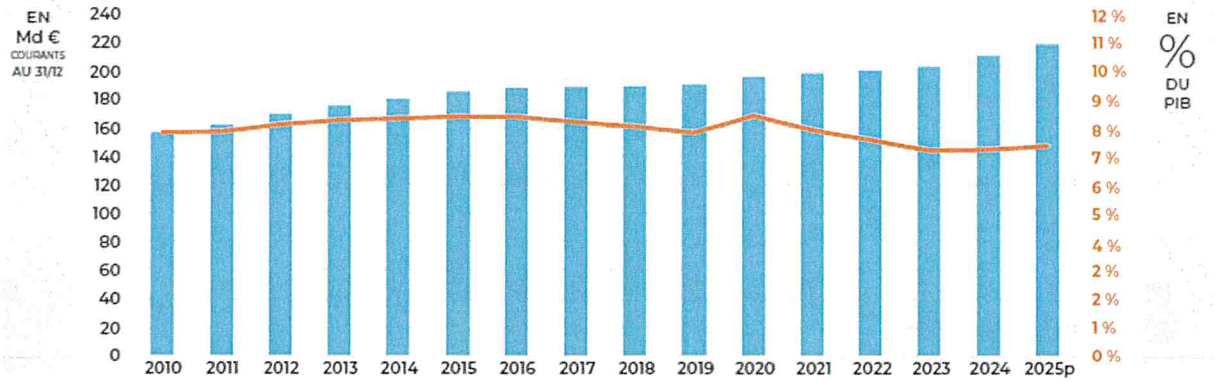
Ainsi, **la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB, 43,9 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, serait en hausse de + 2,7 %, l'évolution physique des bases venant compléter l'effet revalorisation. L'utilisation du levier fiscal serait quasiment nul (+ 0,1 %) comme couramment observé en année électorale.

Les dépenses de fonctionnement (241,4 milliards d'euros) s'inscriraient en hausse de 2,5 % après + 3,7 % en 2024. Les charges à caractère général connaissent une décélération avec une croissance limitée à 1,6 %. Les collectivités locales ne seraient quasiment plus affectées par la crise inflationniste. Les prix des combustibles et carburants, comme de l'électricité, sont en baisse à mi-année.

L'évolution de l'encours de dette et celle de la trésorerie sont retracées dans les deux graphiques ci-dessous.

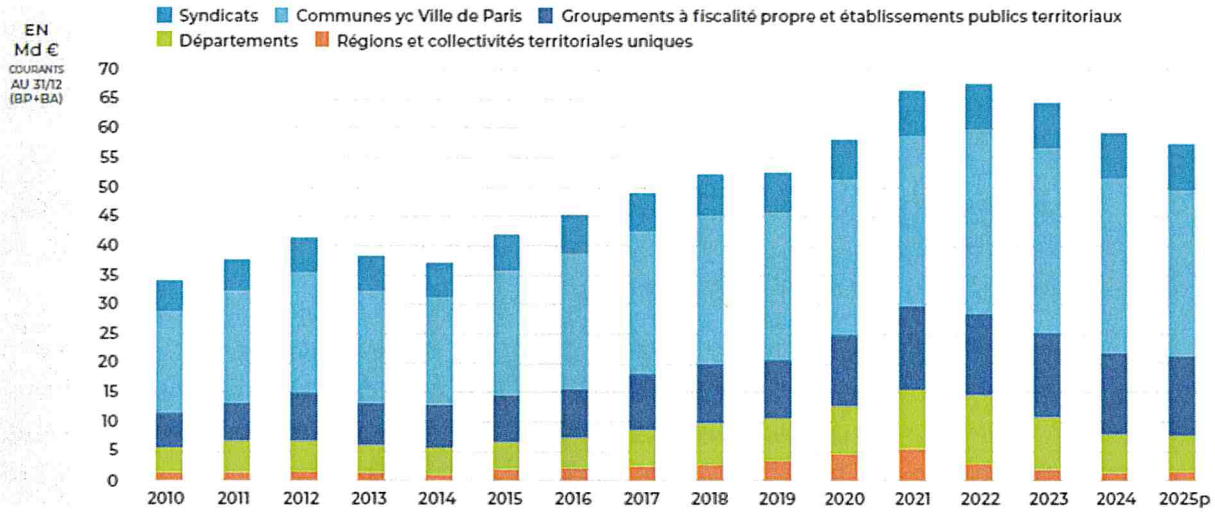
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



1-3 Focus sur le DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LFI 20255 a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Il est prévu que ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

1.4 Perspectives 2026, un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain

L'année 2026 aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique : des investissements en berne en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ;

- Un léger regain de la fiscalité avec une hausse de taux pour redonner des marges de manœuvre ;
- Une amélioration du besoin de financement et une reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre.

Mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes.

Des premiers arbitrages budgétaires avaient été présentés le 15 juillet dernier, correspondant à un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025. **L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026**, soit 13 % de l'effort global, mais hors **hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 (dont le coût est estimé à 1,2 milliard d'euros en 2026)**. A ce jour, seule cette dernière est assurée de demeurer et pèsera sur la masse salariale locale.

Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO) sera-t-il maintenu ? Le remboursement à hauteur de 30 % des prélèvements effectués en 2025 devrait être assuré (soit 333 millions d'euros reversés dont 33 aux fonds de péréquation) mais un nouveau prélèvement de 2 milliards d'euros avait été évoqué. Se pose alors la question de l'adaptation des règles appliquées en 2025, notamment pour les communes (en particulier les petites communes rurales contributrices du fait d'un revenu par habitant élevé en général peu corrélé à la réalité des charges communales effectives).

1-5 Contexte local châteaulinois (source : service fiscalité directe locale)

En 2024, la commune de Châteaulin compte 3 088 foyers fiscaux (contre 3 061 l'année précédente), dont 62,00% sont non imposables (61.60% non imposable l'année

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

précédente – la moyenne départementale de foyers non imposables s'élève à 54,4% et la moyenne nationale à 54,9%).

Le revenu fiscal moyen par foyer s'élève à 24 653€ (24 337 € l'année précédente) contre 28 681 € dans le département et 30 355 € au niveau national.

Les données présentées sont stables par rapport aux indicateurs présentés l'an dernier, tous en légère augmentation avec une constance des comparaisons avec données départementales et nationales.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

II L'endettement

Sur l'endettement, la situation de l'endettement de la commune est bonne. La commune dispose de prêts dits sains.

La situation de l'endettement de la commune fait apparaître la synthèse suivante projetée au 01/01/2026.

Synthèse

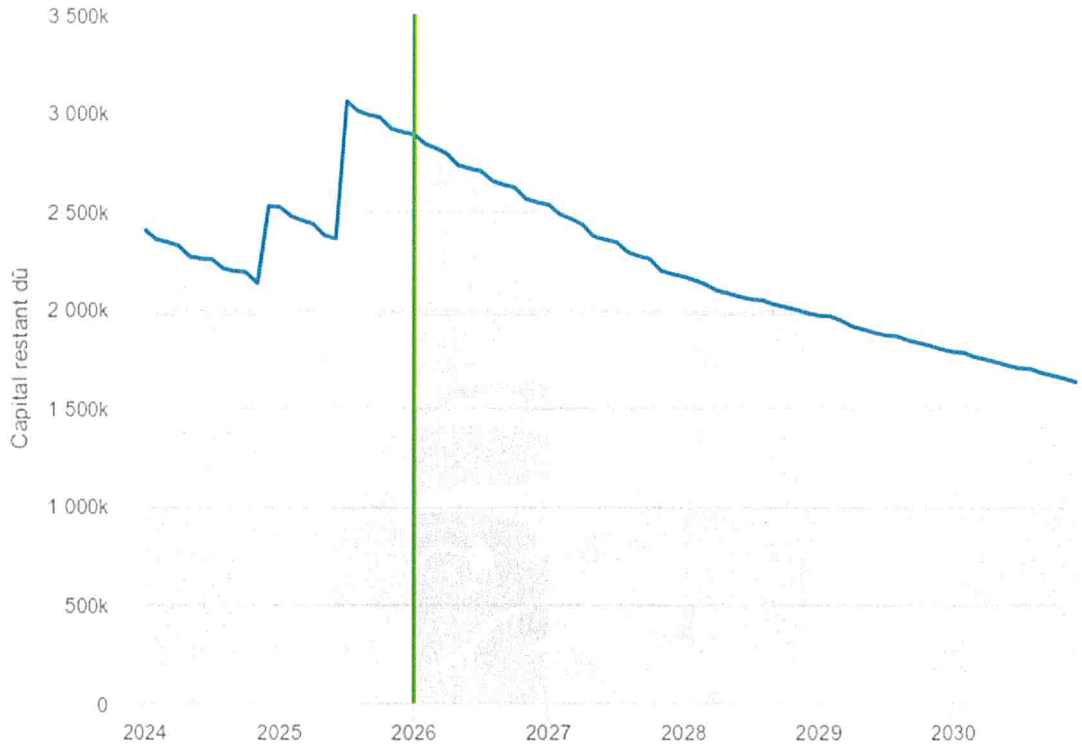
En date du 01/01/2026

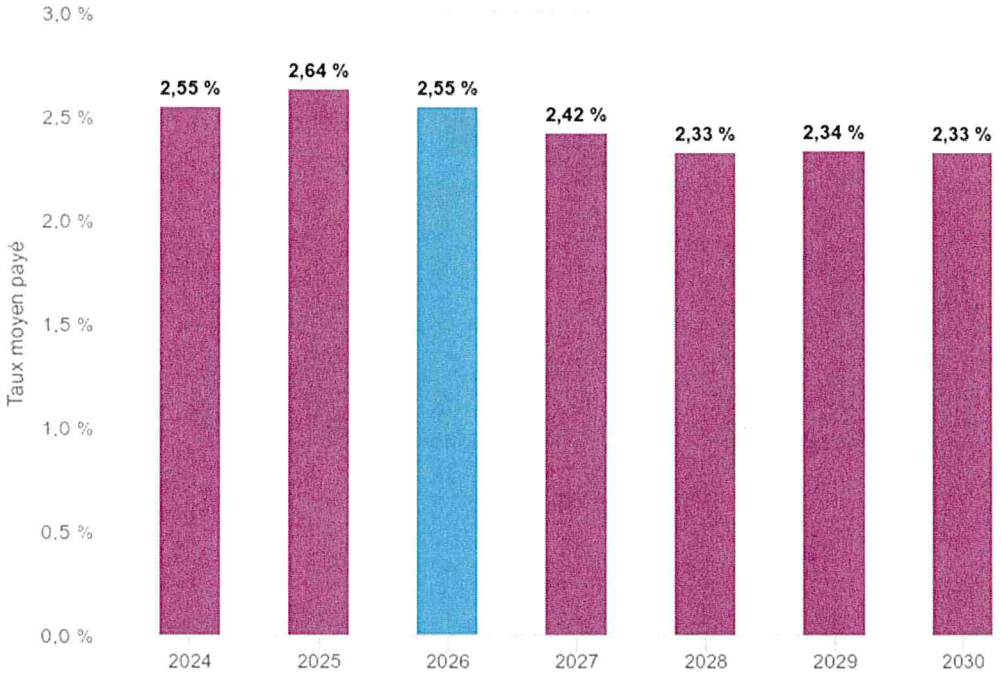
Notionnel	Nombre de financements	12	2 888 251€ CRD (Au 01/01/2026)
	Durée de vie résiduelle	26 ans et 2 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans et 2 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	86,54%	2,55% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026)
	Taux variable (part de l'encours)	13,46%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
Annuités	Capital	357 K€	427 972€ Annuité (Due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	71 K€	
	ICNE au 31/12/2026	8 K€	
Marché	€STR	1,93% → (1,93% au 01/01/2026)	2,3% Taux fixe 15 ans ↘ (2,35% au 01/01/2026)
	Taux fixe 10 ans	2,24% ↘ (2,29% au 01/01/2026)	
	Taux fixe 20 ans	2,31% ↘ (2,35% au 01/01/2026)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

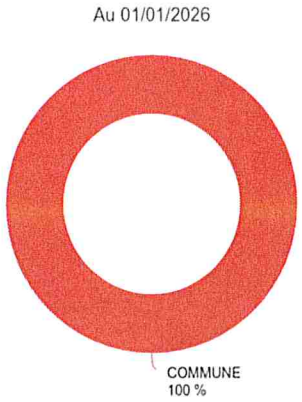


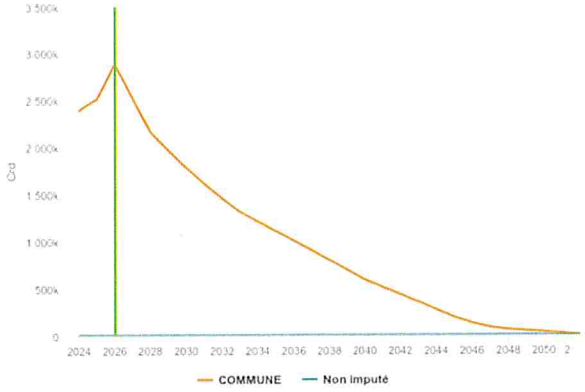


Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

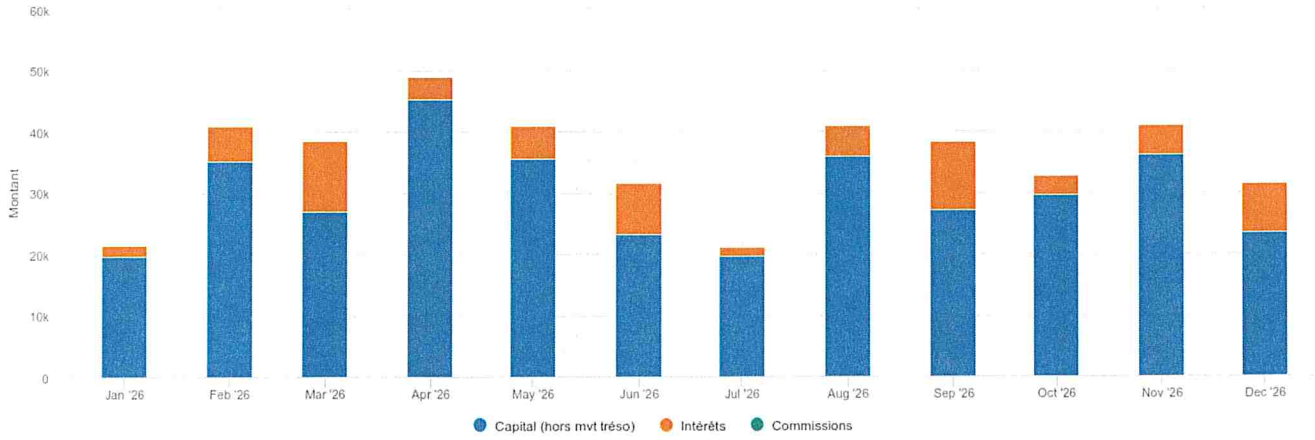
REPARTITION PAR BUDGET





Budget	Date d'échéance	Intérêts de l'exercice	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux moyen (Ex/360)	Poids
COMMUNE	01/03/2052	70 892,89€	2 888 251,37€	12	7,87	26,18	2,55%	100,00%

SUIVI BUDGETAIRE

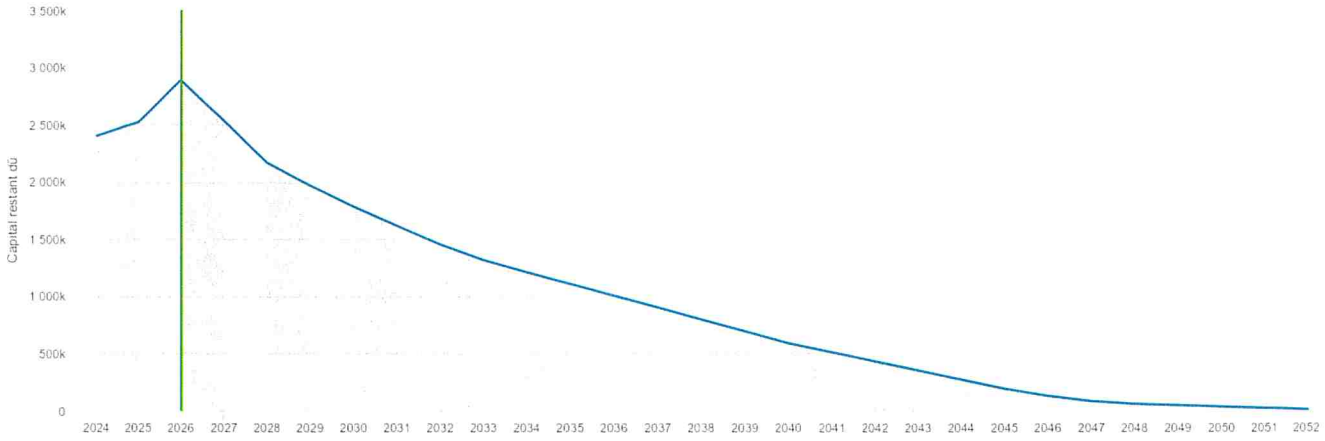


		Echéance					
Période	CRD initial	Mobilisation / tirage	Capital	Intérêt	Intérêt hors RAT	Frais et commissions	Total
01/2026	2 888 251,37€		19 613,88€	1 835,76€	1 835,76€	0,00€	21 449,64€
02/2026	2 868		35	5	5 911,98€	0,00€	40 999,78€

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

	637,49€		087,80€	911,98€			
03/2026	2 833 549,69€		26 926,00€	11 661,41€	11 661,41€	0,00€	38 587,41€
04/2026	2 806 623,69€		45 269,21€	3 687,50€	3 687,50€	0,00€	48 956,71€
05/2026	2 761 354,48€		35 443,06€	5 435,66€	5 435,66€	0,00€	40 878,72€
06/2026	2 725 911,42€		23 235,08€	8 445,42€	8 445,42€	0,00€	31 680,50€
07/2026	2 702 676,34€		19 641,73€	1 493,84€	1 493,84€	0,00€	21 135,57€
08/2026	2 683 034,61€		35 802,77€	5 118,23€	5 118,23€	0,00€	40 921,00€
09/2026	2 647 231,84€		27 026,59€	11 338,46€	11 338,46€	0,00€	38 365,05€
10/2026	2 620 205,25€		29 572,57€	3 084,85€	3 084,85€	0,00€	32 657,42€
11/2026	2 590 632,68€		36 166,96€	4 714,93€	4 714,93€	0,00€	40 881,89€
12/2026	2 554 465,72€		23 293,29€	8 164,85€	8 164,85€	0,00€	31 458,14€

PROFIL D'EXTINCTION



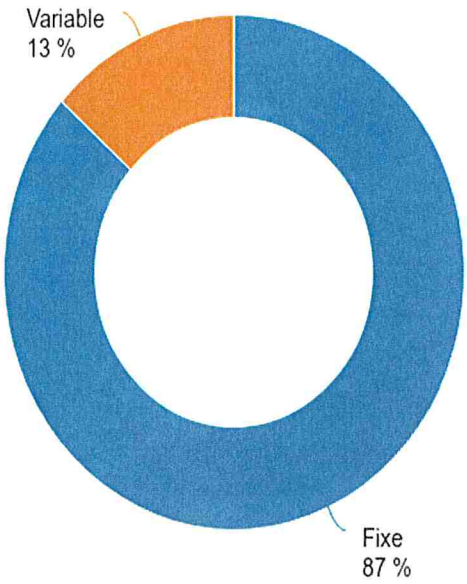
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

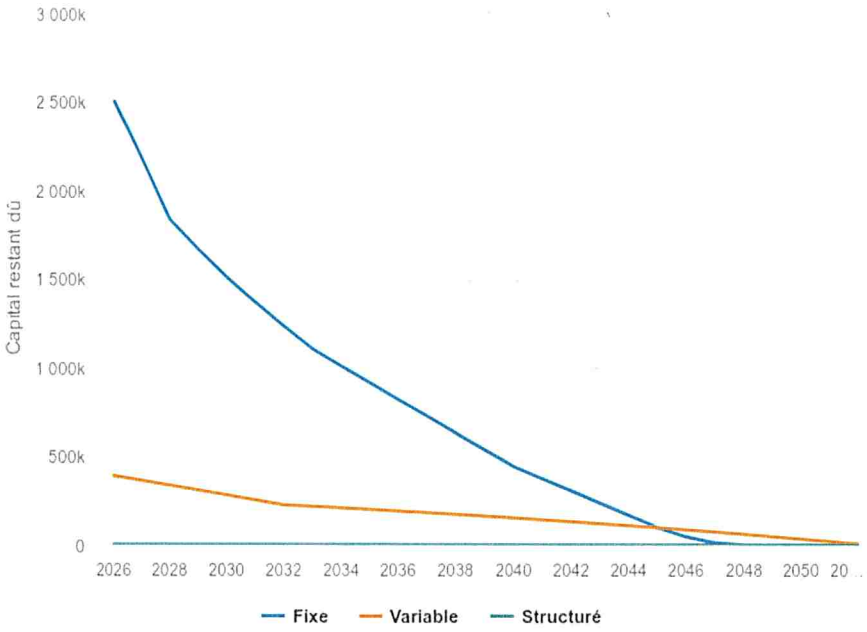
Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2025	2 888 251,37€		
31/12/2026	2 531 172,43€	-12,36%	-357 078,94€
31/12/2027	2 166 492,50€	-24,99%	-721 758,87€
31/12/2028	1 968 094,49€	-31,86%	-920 156,88€
31/12/2029	1 783 324,64€	-38,26%	-1 104 926,73€
31/12/2030	1 615 821,32€	-44,06%	-1 272 430,05€
31/12/2031	1 453 104,23€	-49,69%	-1 435 147,14€
31/12/2032	1 315 391,34€	-54,46%	-1 572 860,03€
31/12/2033	1 209 098,00€	-58,14%	-1 679 153,37€
31/12/2034	1 106 934,41€	-61,67%	-1 781 316,96€
31/12/2035	1 004 305,90€	-65,23%	-1 883 945,47€
31/12/2036	901 205,62€	-68,80%	-1 987 045,75€
31/12/2037	797 626,57€	-72,38%	-2 090 624,80€

REPARTITION PAR RISQUE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Au 01/01/2026





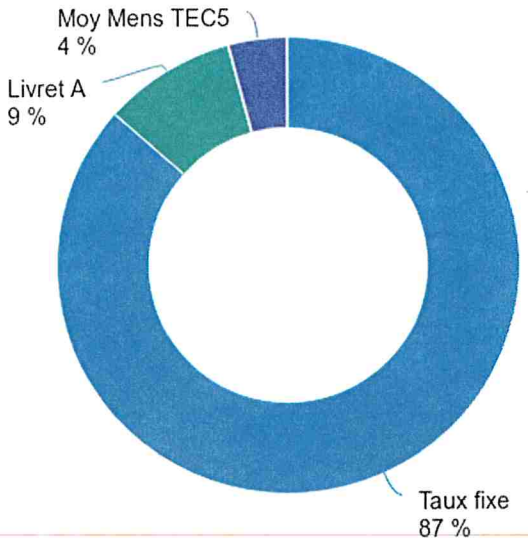
Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2026
Fixe	2 499 529,52€	86,54%	10	2,55%	61 100,81€	21 ans et 2 mois	2 169 754,26€
Variable	388 721,85€	13,46%	2	3,05%	11 642,94€	26 ans et 2 mois	362 111,79€

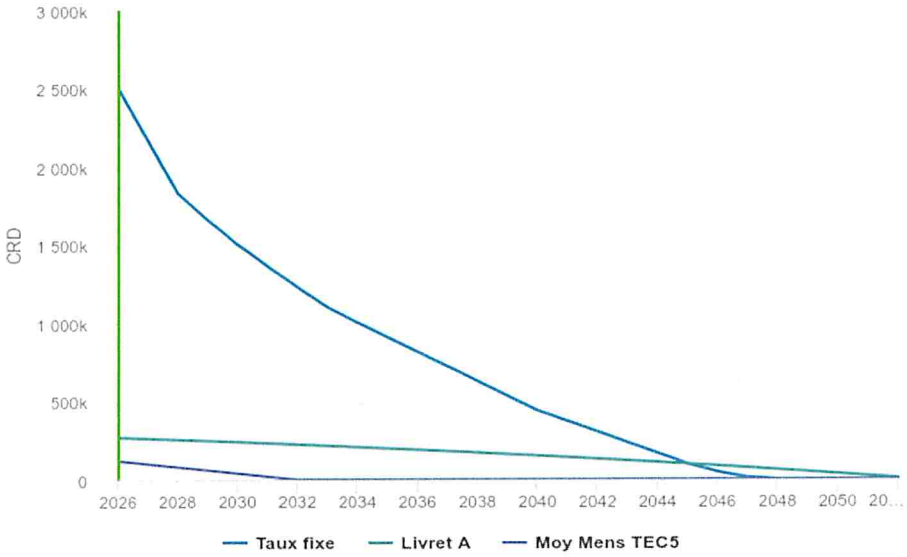
REPARTITION PAR INDEXATION

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Au 01/01/2026



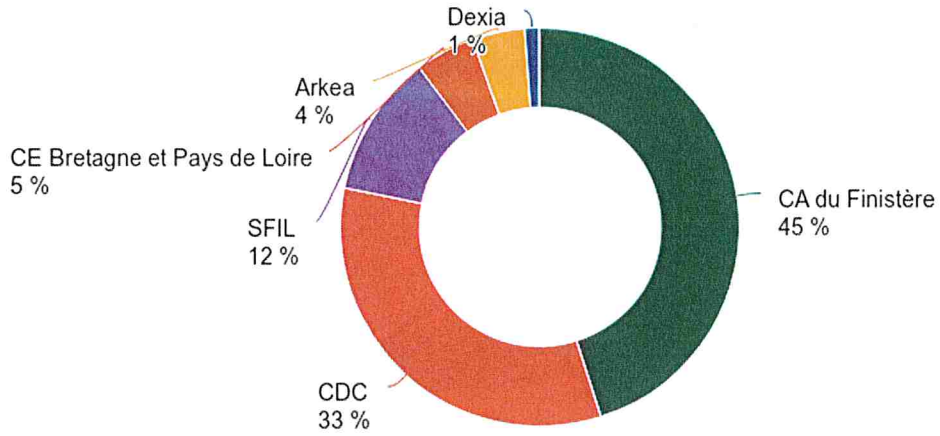


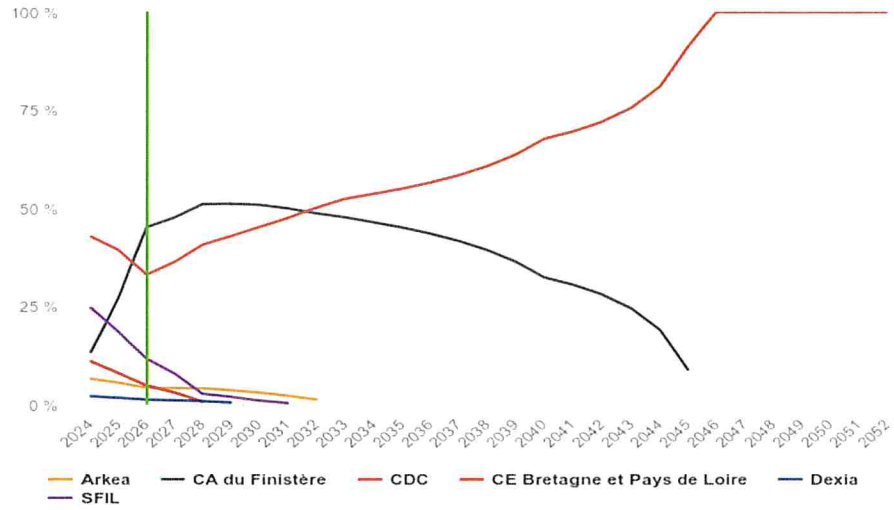
Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	10	2 499 529,52€	86,54%
Livret A	1	268 992,71€	9,31%
Moy Mens TEC5	1	119 729,14€	4,15%

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

REPARTITION PAR PRETEUR

Au 01/01/2026





Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole du Finistère		1 302 614,74€	4	45,10%
Caisse des Dépôts et Consignations		954 621,17€	2	33,05%
Société de Financement Local		335 329,98€	3	11,61%
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire		138 900,17€	1	4,81%
Crédit Mutuel Arkéa		122 871,39€	1	4,25%

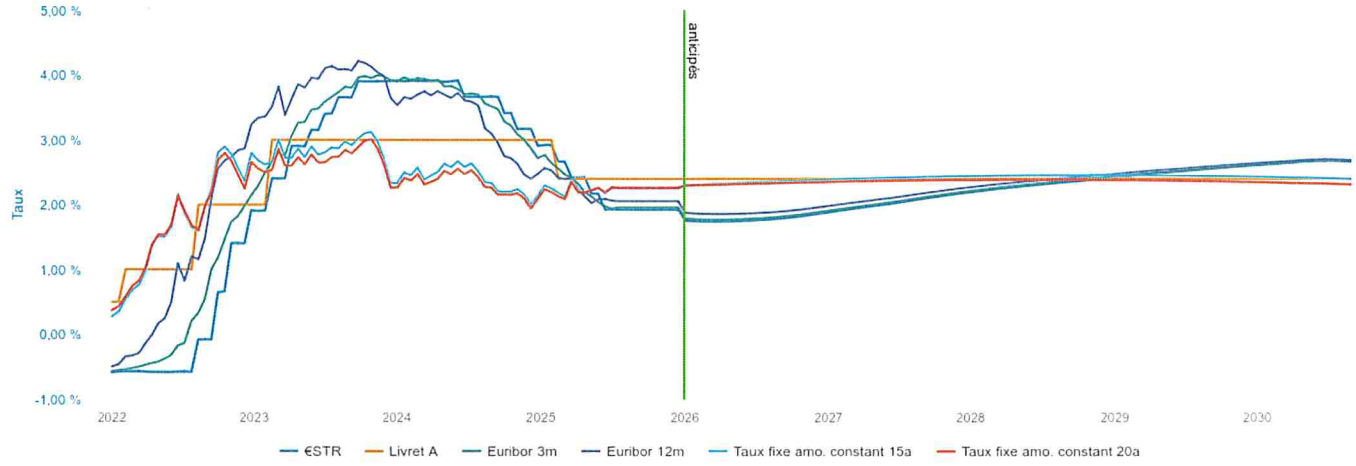
Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Dexia		33 913,92€	1	1,17%

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

SYNTHESE DES MARCHES



VOTRE PORTEFEUILLE

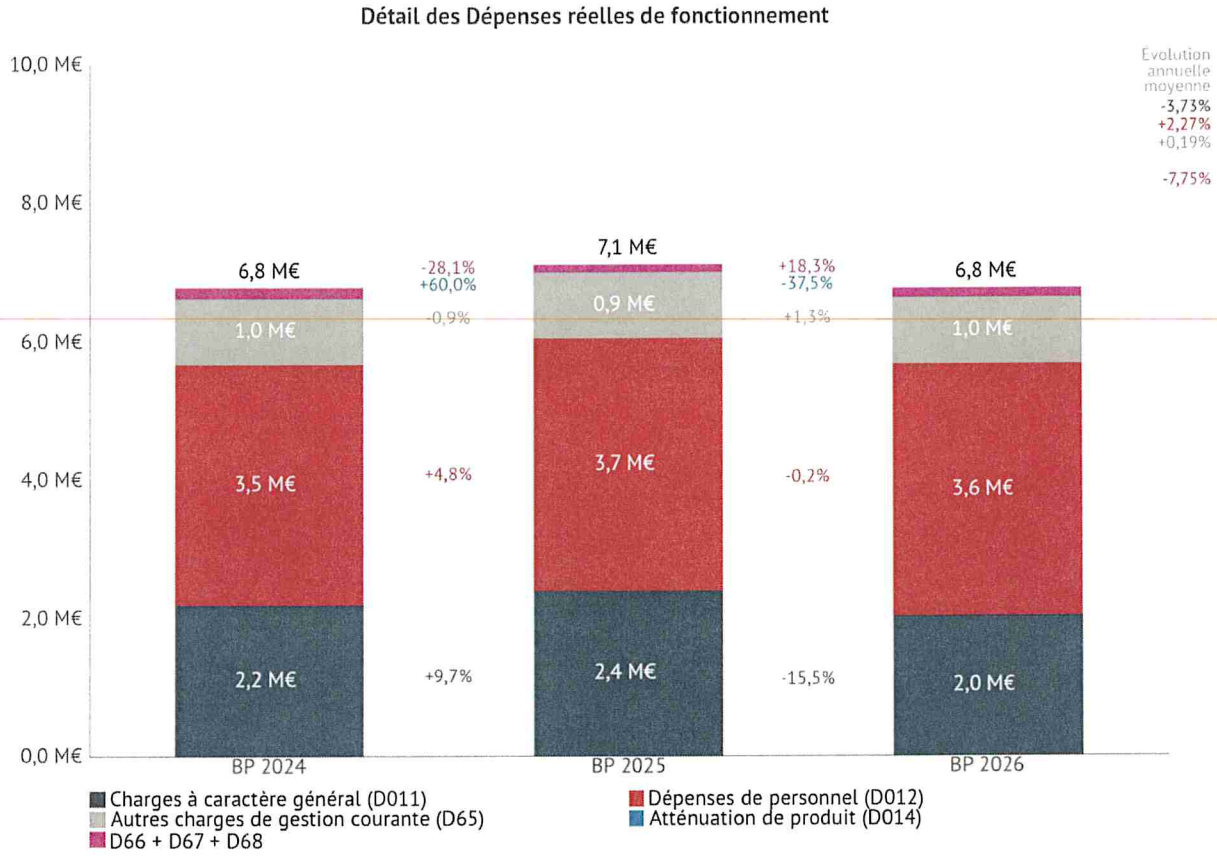
						Prochaine échéance			
Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
5418145	Emprunt bancaire	CDC	685 628,46€	Taux fixe à 0,82%	COMMUNE (100,00 %)	0,81%	0,81%	01/03/2047	Maison de la santé
5418146	Emprunt bancaire	CDC	268 992,71€	Livret A + 0,60%	COMMUNE (100,00 %)	3,00%	2,98%	01/03/2052	Maison de la santé
85120057	Emprunt bancaire	CE Bretagne et Pays de Loire	138 900,17€	Taux fixe à 4,07%	COMMUNE (100,00 %)	4,07%	4,07%	25/01/2028	Financement germoir 10072
10001450087	Emprunt bancaire	CA du Finistère	373 333,32€	Taux fixe à 3,29%	COMMUNE (100,00 %)	3,29%	3,29%	15/11/2039	Aménagement des abords de l'espace Coatigrac'h
10001542685	Emprunt bancaire	CA du Finistère	682 500,00€	Taux fixe à 3,54%	COMMUNE (100,00 %)	3,54%	3,54%	15/06/2045	
CA 250 K€	Emprunt bancaire	CA du Finistère	127 052,28€	Taux fixe à 1,33%	COMMUNE (100,00 %)	1,33%	1,33%	15/01/2033	
CA 457 K€	Emprunt bancaire	CA du Finistère	119 729,14€	Moy Mens TEC5 + 0,4418%, flooré à 0,00%	COMMUNE (100,00 %)	3,21%	3,21%	10/10/2031	
CMB 250 K€	Emprunt bancaire	Arkéa	122 871,39€	Taux fixe à 1,33%	COMMUNE (100,00 %)	1,33%	1,33%	30/12/2032	
MIS173820EUR	Emprunt bancaire	Dexia	33 913,92€	Taux fixe à 0,15%	COMMUNE (100,00 %)	0,15%	0,15%	01/04/2029	Emprunt GR Voirie 1999
MON277059EUR	Emprunt bancaire	SFIL	63 847,80€	Taux fixe à 4,65%	COMMUNE (100,00 %)	4,65%	4,65%	01/06/2031	Refinancement contrat MON173965CHF
MON281761EUR	Emprunt bancaire	SFIL	237 568,12€	Taux fixe à 4,68%	COMMUNE (100,00 %)	4,68%	4,74%	01/11/2027	Refinancement du prêt structuré
SFIL 62 K€	Emprunt bancaire	SFIL	33 914,06€	Taux fixe à 0,15%	COMMUNE (100,00 %)	0,15%	0,15%	01/04/2029	

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

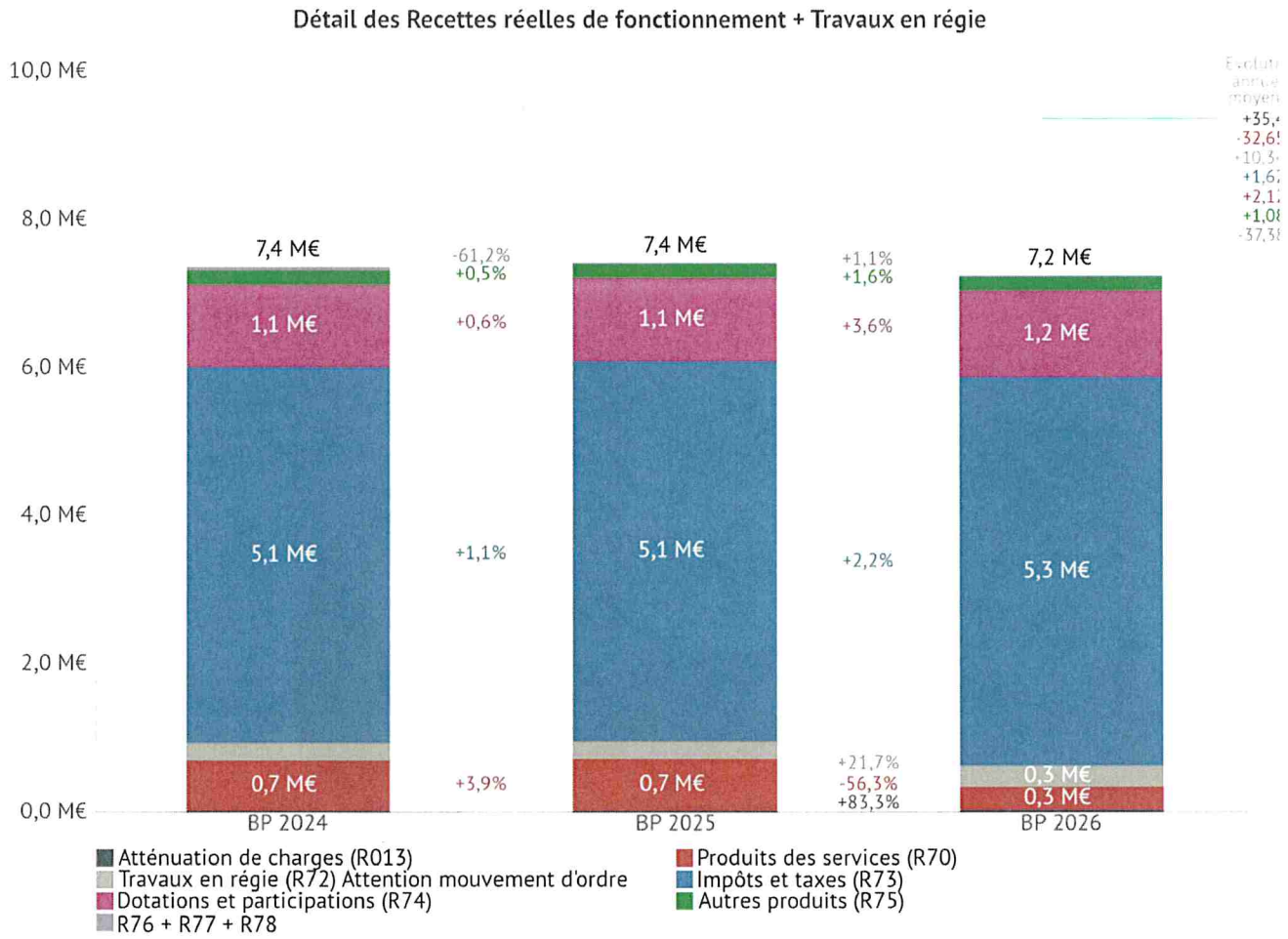
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

III BUDGET PRINCIPAL

3-1) Le budget principal : la section de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE



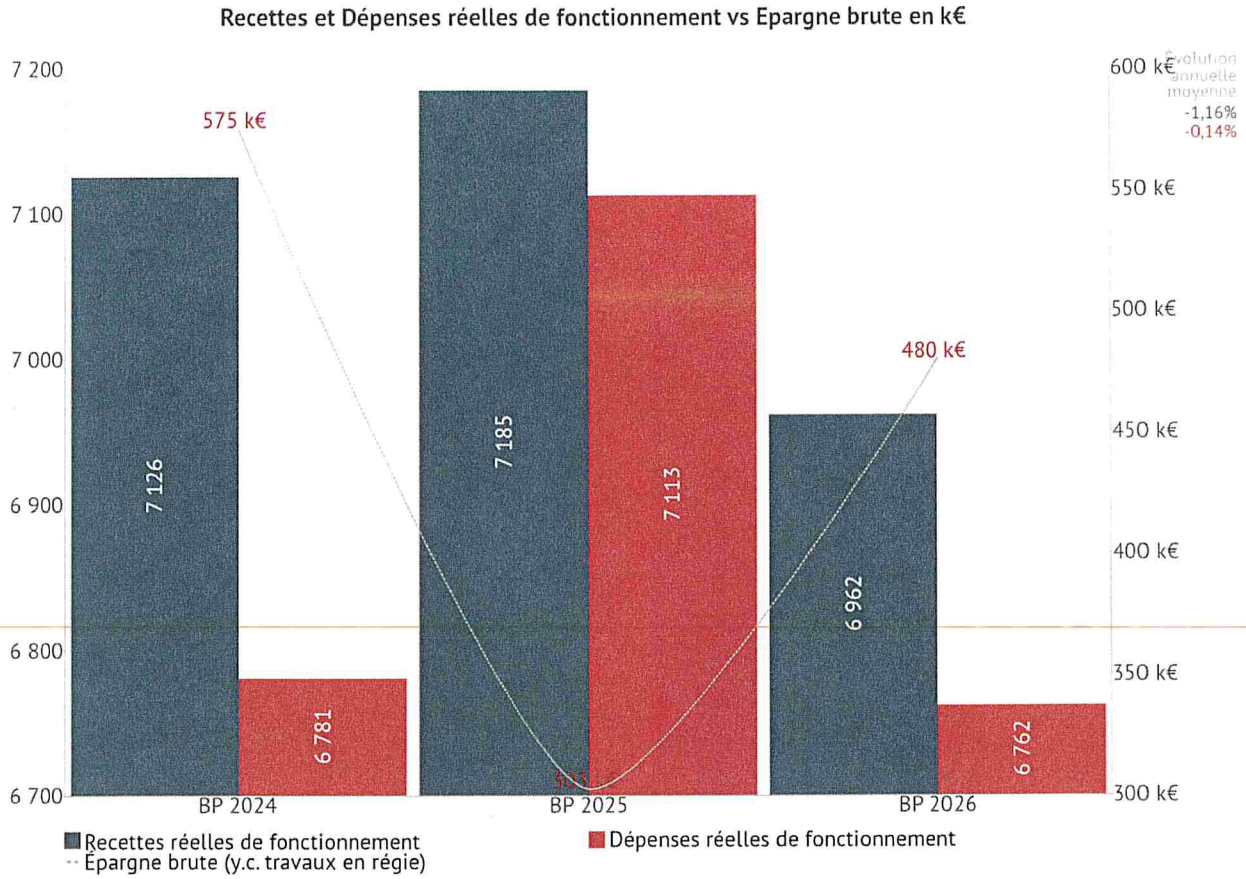
Le montant des dépenses prévisionnelles (réelles + ordre) s'élève à environ 7 242 000 € soit une diminution de plus de 12% par rapport au budget total 2025 (budget primitif + décisions modificatives).

Ce budget est marqué par une rigueur importante et un travail méticuleux de réduction des charges prévisibles a été effectué.

L'évolution de l'épargne brute met en lumière l'effort important réalisé dans la confection du Budget Primitif 2026 pour permettre de dégager des marges de manœuvre en investissement.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE



D011 : dépenses à caractère général

- Budget primitif + décisions modificatives 2025 : 2 519 890 €
- Inscription pour 2025 : 2 026 725 € soit une baisse de près de 20%.

Les dépenses d'énergie (compte 60612) diminuent avec des tarifs revus à la baisse pour 2026 (marchés dans le cadre du groupement d'achat d'énergie du SDEF auquel la commune adhère).

La consommation prévisionnelle retenue correspond à la consommation réelle 2024 :

- 991 méga watt heures en gaz
- 771 méga watt heures en électricité

Soit une inscription d'environ 320 000 € contre 392 000 € l'année précédente.

Les bonnes habitudes de sobriété doivent être reconduites. Courant 2025, les consommations estimées appliquées à certains sites ont été remboursées à la commune (chapelle de Kerluan) et en principe, les consommations sont facturées au réel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

La dépense en énergie évoluerait à la baisse de 392 000 € à 320 000 € de BP à BP soit une baisse de 18 %.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Certains postes de dépenses sont rationalisés :

- **l'alimentation (60623)** : la suppression des repas servis à l'EHPAD entraine donc une diminution d'activité de 60% de la restauration scolaire : 36 semaines d'activité, suppression de l'activité le mercredi, les week-ends et les vacances scolaires.

- **les fournitures pour bâtiment (60621)** concernent les fournitures permettant aux agents du service des bâtiments de réaliser des travaux ensuite valorisés comptablement par les travaux en régie. De nouvelles pratiques optimisent les commandes et une diminution de 14% de l'inscription est proposée : de 178 000 € à 152 000 €.

Le **compte 6288 « autres services extérieurs »** incluent les prestations culturelles comprenant la programmation des actions estivales, les animations de l'école de musique et de la bibliothèque ainsi que celles du service patrimoine. Il inclut aussi la redevance versée à la CCPCP au titre du service collecte des ordures ménagères qui s'impute réglementairement sur ce compte.

L'inscription budgétaire diminue d'environ 18% avec une rationalisation de la dépense sur certaines actions mais une programmation culturelle complète est proposée en 2026. L'accent est mis, pour 2026 là encore, sur l'exposition photographique (façonnage, achats photos, création graphique, impression). Les animations autour de l'exposition ont en revanche été supprimées.

D012 – Masse salariale

Les dépenses de personnel diminuent d'environ 1 % en 2026 par rapport au budget primitif 2025 (malgré la hausse des cotisations patronales).
Un travail très fin poste par poste a été effectué pour rationaliser la dépense.

Le PLFI 2026 impose une hausse des cotisations patronales CNRACL, cet organisme gérant les retraites des agents de la FPT.

Les cotisations patronales CNRACL augmentent de 12 points en 4 ans depuis 2025.

Pour 2026, il est donc prévu une hausse pour 65 778 €.

Les charges de personnel s'articulent comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

BUDGET PRIMITIF 2026 - CHAPITRE 012

ESTIMATION n°2 au 22 10 25

TITULAIRES + AUXILIAIRES

Articles	PAYES 1 Titulaires	PAYES 2 Non titulaires	TOTAL PAYES 1 & 2
64111 - Brut	1 552 516		**1 552 516**
64112 - SFT	11 533		**11 533**
64113 - NBI	11 519		**11 519**
64118 - Primes	412 298		**412 298**
64131 - Non titulaires		295 182	**295 182**
64132 - SFT		2 328	**2 328**
64138 - autres indemnités		61 756	**61 756**
6332 - Fnal	7 826	1 799	**9 625**
6336 - CNFPT - CDG	33 874	7 771	**41 645**
6338 - contribution solidarité	4 695	1 079	**5 774**
6451 - URSSAF	248 093	109 866	**357 959**
6453 - CNRACL + IRCANTEC	589 570	15 012	**604 582**
6454 - ASSEDIC		14 570	**14 570**
6478 - Autres charges sociales	8 770	478	**9 248**
6488 - Autres	527		**527**
Total	**2 881 221**	**509 841**	**3 391 062**

TOTAL CHAPITRE 012	*3 648 572*

Différences BP 2025 / BP 2026	*BP + DM 2025*	*BP 2026*	*Différence*	
Titulaires	3 107 895	2 881 221	-226 674	-7.29%
Non titulaires	360 933	509 841	148 908	41.26%
Autres	222 786	257 510	34 724	15.59%
	3 691 614	3 648 572	-43 042	-1.17%

AUTRES - chapitre 012

Articles	Estimation
6216 - Personnel ext. CCPCP	194 000
6218 - Autres personnels ext.	910
6455 - Cotisations assurance	31 000
6456 - versement FNC	3 500
6475 - Médecine du travail	10 100
6458 - Cnas	18 000
Total	**257 510**

BP 2025 / BP 2026	-1.17%

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Le budget primitif 2026 est basé sur l'effectif suivant :

Service	Titulaires (en nombre)	Non titulaires (en nombre)	Nombre d'agents total	Traduction en ETP
Administratif	13	1	14	13.04
Bâtiments	7	0	7	7.00
Bibliothèque	3	0	3	2.50
Ecole de musique	7	5	12	7.94
Ecoles et restauration	15	5	20	18.07
Biodiversité environnement	1	0	1	0.67
Espaces verts	3	5	8	6.33
Fêtes et cérémonies	2	0	2	2.00
Police municipale	1	0	1	1.00
Sports	1	0	1	1.00
Stades	2	1	3	2.17
Voirie	8	2	10	8.42
Non affecté : remplacements, réserve	0	1	1	0.75
TOTAL	**63**	**20**	**83**	**70.22**

L'effectif total est donc de 83 agents représentant 70.22 ETP (équivalents temps plein) contre 88 agents en 2025 représentant 72.62 ETP. Cette évolution à la baisse s'explique par les éléments suivants :

- Restructuration du service affaires scolaires du fait de la baisse d'activité de la restauration scolaire qui perd l'activité de fournitures de repas à l'EHPAD de la vallée de l'aulne
- Diminution du nombre de mois de saisonniers budgétés.

Le budget comporte des enveloppes spécifiques prévisionnelles telles que :
- enveloppe d'heures supplémentaires d'urgence pour 10 000 : il est nécessaire de prévoir des marges de manœuvre (inondation, catastrophe climatique, pic d'activité)
- enveloppe avancement de grade de 5 000 € proche du réel 2025 (4908 €)
- la GIPA est supprimée
- pour l'école de musique, une distinction est créée entre les heures complémentaires de projets soit 110 heures représentant 4 000 € et une enveloppe des « services » effectués par l'école de musique est chiffrée pour permettre son suivi à hauteur de 11 700 €.

Les écarts entre le nombre d'agents et d'ETP s'expliquent par les temps partiels et les saisonniers.
Des saisonniers sont prévus comme suit :
- Voirie : 4 mois de saisonniers prévus
- Espaces verts : 4 mois de saisonniers prévus
- Stades : 2 mois de saisonniers prévus
- Culture : 2 mois de saisonniers prévus.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

La commune dispose de 75 emplois permanents, 68 titulaires et 7 contractuels
Catégorie A : 5 titulaires (6,67%)
Catégorie B : 12 titulaires et 5 contractuels (22,66%)
Catégorie C : 51 titulaires et 2 contractuels (70.67%).

La construction du BP 2026 a été estimée au plus juste dans un souci de rationalisation. Les marges de manœuvre sont faibles et encore plus réduites que l'an passé.

Au vu des incertitudes liées aux baisses de dotations de l'Etat et dans un contexte de rigueur, il n'est pas prévu de hausse salariale particulière, ni de hausse du point d'indice.

Chapitre 65 Les autres charges de gestion courante s'élèvent à environ 960 000 € et sont globalement stables, légèrement en baisse par rapport au budget total (BP + BS + DM) mais en hausse de BP à BP ;

- Les contributions aux divers groupements auxquels appartient la commune sont stables :
  - 55 000.00 € pour le SIVU du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaulin
  - 27 500 € pour le Parc Naturel Régional d'Armorique
  - 2 000.00 € pour l'AMF
  - 235 € pour ANDES
  - 100 € pour l'adhésion à CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
  - Sites et Cités

- La contribution au SDIS 29 reste stable à 180 500 €.

- Le secteur associatif continue d'être fortement soutenu :
  - Subventions dites « de fonctionnement » aux associations : 80 000 €. Les prises en charge d'entrée en piscine des élèves sont considérées comme des subventions.
  - Subventions aux associations sportives : 28 000 €. Le montant correspond au montant réellement dépensé annuellement alors que l'on vote traditionnellement une enveloppe de réserve d'opportunité (31 050 € en 2025)
  - Subventions aux associations conventionnées : 47 700 € avec la fin de la convention de mise à disposition au profit du Handball Club de Châteaulin.
- Une enveloppe pour subventions exceptionnelles de 2 000 € pour permettre d'aider certains projets en cours d'année est proposée, en baisse par rapport à 2025 (8 000 €).

La partie informatique a été en grande partie transférée de l'investissement au fonctionnement. La très grande partie des services ont migré leurs logiciels métiers en mode dit « Saas », c'est-à-dire que les logiciels ne sont plus installés sur le serveur local mais les services se connectent par internet sur un portail dont les données sont conservées, maintenues et protégées par nos prestataires. Tous nos prestataires ont leur centre de données en France ou en Union Européenne.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Les chapitres 66, 67 et 68
Les charges financières sont construites sur la base des intérêts des emprunts en cours. Aucun emprunt nouveau n'est prévu.

Enfin, des provisions pour créances douteuses sont désormais prévues au chapitre 68 par souci de sincérité budgétaire.
Ces provisions sont essentiellement liées à la dépréciation des actifs circulants soit des créanciers douteux de la commune (considérés comme douteux après une première mise en demeure non suivi de paiement).

Les autres éléments liés à l'endettement sont retracés dans le paragraphe dédié.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées de plusieurs postes :

- La tarification des services ;
- La fiscalité locale directe ;
- Les dotations et participations de l'Etat (et autres collectivités) ;
- Revenus locatifs communaux.

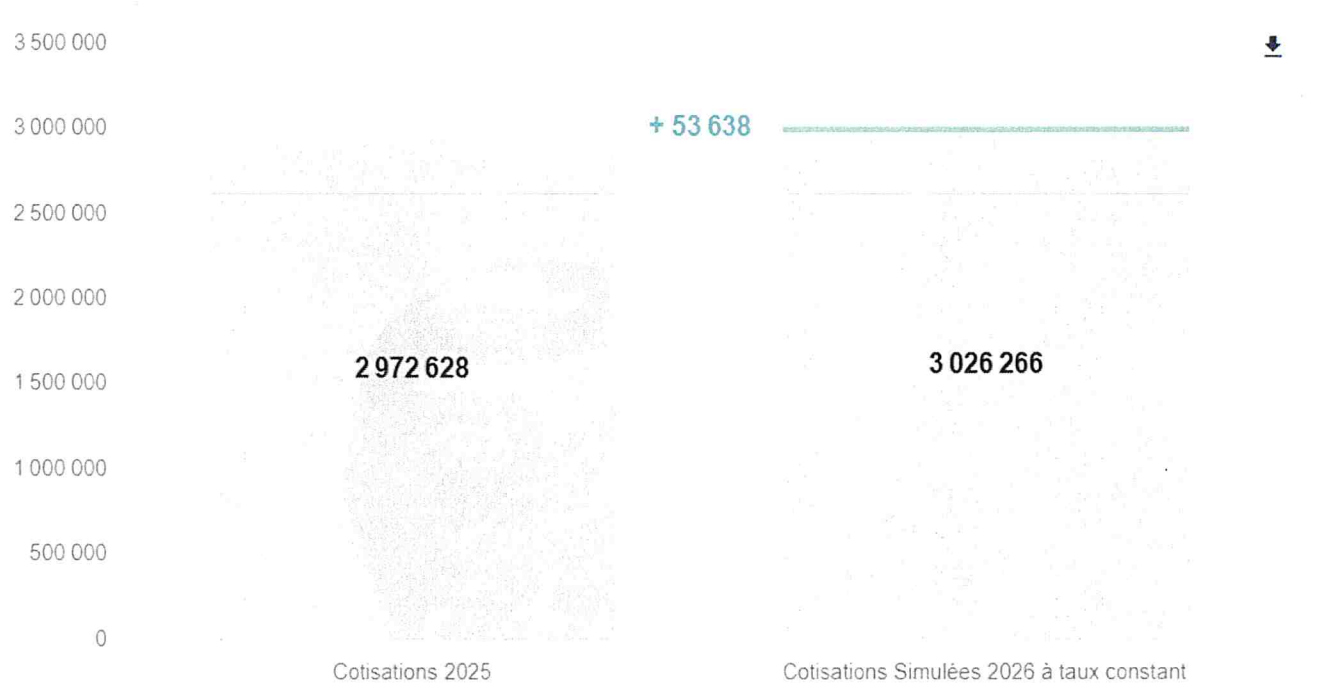
Avec un calendrier budgétaire avancé, il est trop tôt pour bénéficier des estimations bases fiscales transmis dans le cadre de l'état 1259 à voter annuellement. Toutefois, les bases sont revalorisées annuellement sur la base l'inflation connue de novembre N-1 à novembre N et publiées en décembre de l'année par l'INSEE. Il est proposé de ré évaluer les bases à + 1.3 % pour l'ensemble de la fiscalité directe locale (TFN, TFNB, TH).

Le budget primitif 2026 est fondé sur une hypothèse des taux inchangés par rapport à 2025.

Le produit fiscal attendu au titre de la fiscalité directe locale est fourni par l'état 1259 du service fiscalité directe locale. Celui-ci n'est pas disponible pour 2026 et les éléments sont donc basés sur des estimations fondées sur notre Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse qui se fonde sur nos rôles de taxe foncière.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Cotisations 2025 (Taux : 36.57 %)	**2 972 628**
Cotisations simulées 2026 à taux constant (36.57 %)	**3 026 266**
Variation avec 2025 :	*+ 53 638 (+ 1.8 %)*



Les fichiers fiscaux nous donnent les informations suivantes concernant les plus gros contributeurs à la taxe foncière du bâti :

- Le plus gros contributeur est Finistère Habitat avec une base de 432 852 et une somme à payer de 169 382 € ;

- Les 15 plus gros contributeurs de taxe foncières ont payé pour 2025 un montant de 756 326 €.

La cotisation moyenne (pour la partie habitation seule, hors dépendance et hors locaux commerciaux révisés) en taxe foncière est de 631 € annuel en 2025 et 640 € prévue pour 2026. La cotisation médiane évolue de 566 € à 577 €.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Cotisation Moyenne

Année 2025, Taux TF : 36.57 % 631

+ 9 (+ 1.4 %)

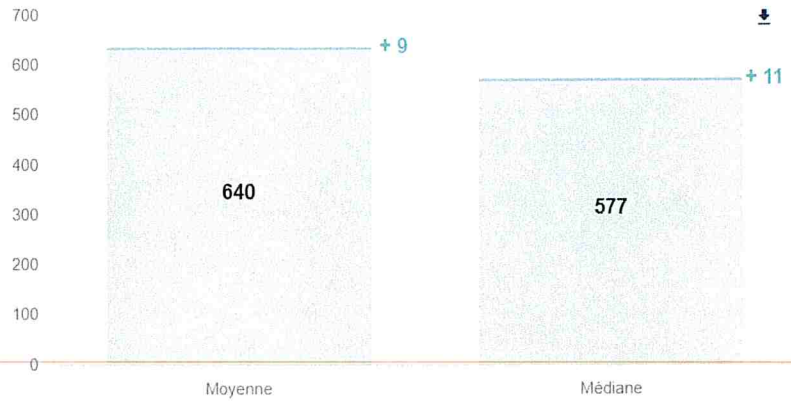
Simulation sur 2026, Taux TF : 36.57 % 640

Cotisation Médiane

Année 2025, Taux TF : 36.57 % 566

+ 11 (+ 1.9 %)

Simulation sur 2026, Taux TF : 36.57 % 577



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Le tableau ci-dessous retrace les éléments de fiscalité comparée, sur la base d'éléments fournis par le service fiscalité directe locale.

Strate de population de 5 000 à 10 000 habitants							
Châteaulin				Moyennes de la strate 2024 (source : fiche financière de l'exercice 2024)			
	2024	2025	2026		Moyenne départementale Du Finistère	Moyenne régionale de Bretagne	Moyenne nationale
TH	19.34	19.34	19.34	TH	19.57	18.84	18.70
TFB	36.57	36.57	36.57	TFB	38.10	39.82	40.11
TFNB	46.28	46.28	46.28	TFNB	46.08	52.28	53.09

Notre commune avec 5 564 habitants en 2024 appartient à la strate de comparaison 5 000 à 9 999 habitants, soit 25 communes comparables dans le Finistère, 89 dans la région Bretagne et 1 154 au niveau national.

Les recettes en 2026 sont stables.

- Les recettes du chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » sont considérablement pénalisées par la fin de la livraison de repas à l'EHPAD de la vallée de l'Aulne. De 375 000 € à 0 en 2026 pour le compte 7066 « redevances sociales », le chapitre perd plus de la moitié de son inscription ;
- Les 2 chapitres liés à la fiscalité (économique pour le chapitre 73 qui contient l'attribution de compensation et foncière pour le chapitre 731) sont inscrits à hauteur du maximum raisonnable anticipé :

- + 0.48% pour le chapitre 731 fiscalité directe locale dont le compte 73111 avec la hausse des bases de 1.18%
- - 13% pour les droits de mutation, en raison de l'absence de données sur la dynamique du marché immobilier
- +0.46% pour le chapitre 73 impôts et taxes : l'attribution de compensation avait été sous-évalué l'an passé et est seulement mise au montant réellement encaissé l'an passé.

- Les recettes des autres chapitres sont marquées à la fois par la prudence et une grande stabilité :
  - Le chapitre 74 concerne les dotations de l'Etat et les subventions de fonctionnement versées par d'autres collectivités. La légère baisse de ce chapitre s'explique par l'absence de données transmises pour le moment et une stabilité relative des dotations de l'Etat ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

- Le chapitre 75 rassemble l'ensemble des loyers, notamment ceux des bureaux loués : les hausses de loyers sont incluses, de même que la hausse des tarifs de location de salle.

4) Les investissements annuels

Madame le Maire indique que les investissements 2026 se concentreront sur le projet de rénovation de l'école Marie Curie et la poursuite des travaux engagés à l'espace Penmez, tous deux intégralement financés.

On observe depuis la période post-covid une diminution graduelle de la capacité d'autofinancement de la commune. Des investissements importants ont eu lieu, financés davantage par des prélèvements sur le fonds de roulement que par l'emprunt, avec une accélération en 2025.

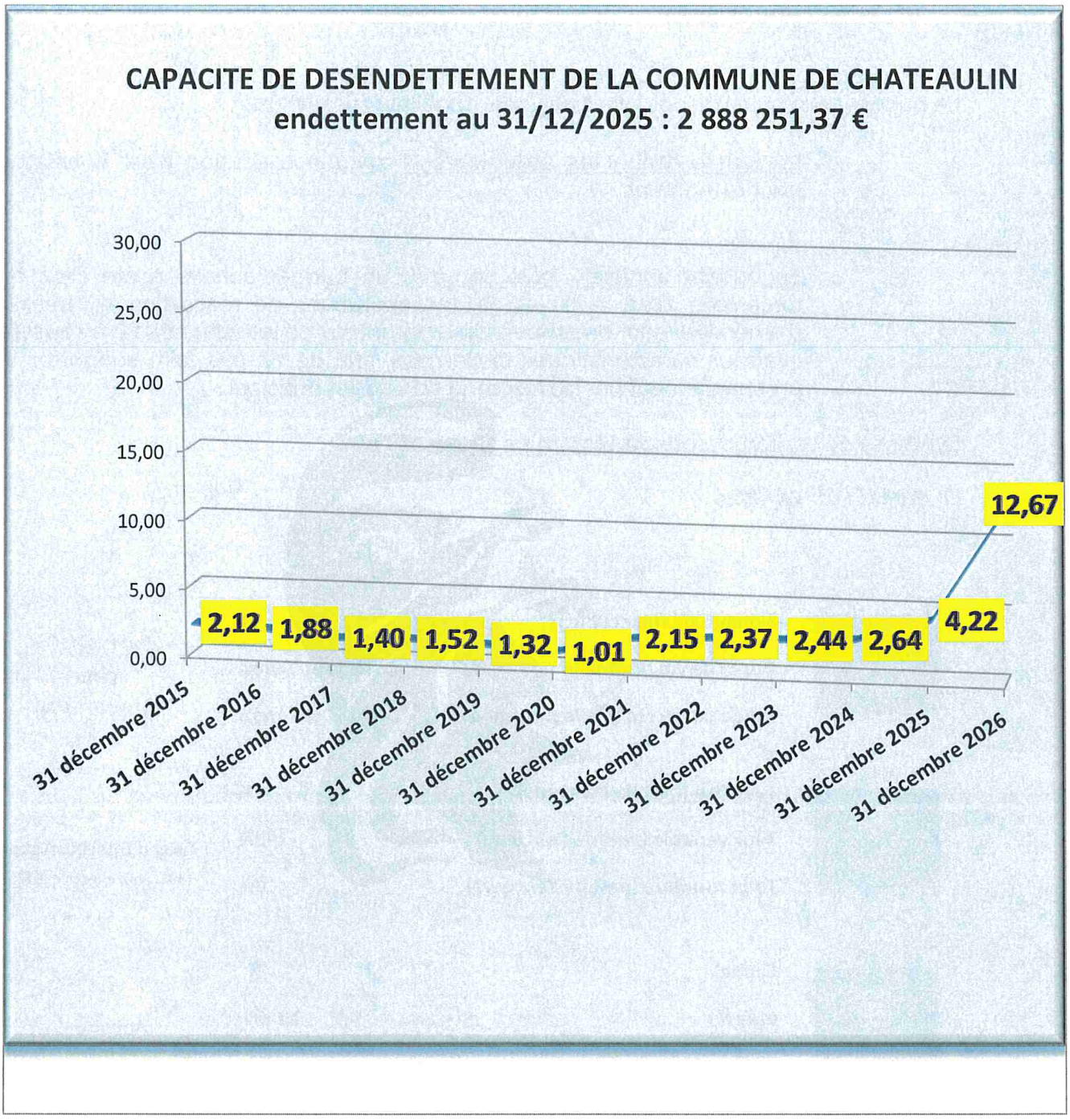
L'essentiel des investissements du budget primitif 2026 concerne la poursuite des projets entamés en 2025 (projet école Marie Curie, rénovation de l'espace Penmez).

Le budget supplémentaire permettra à la nouvelle municipalité de dégager ses priorités.

La capacité de désendettement augmente graduellement en 2 ans.

Deux emprunts ont été réalisés entre décembre 2024 et mars 2025, l'épargne brute diminue. Le dénominateur (le stock de dette ou le capital restant dû) diminue moins vite que l'épargne brute, entrainant la dégradation de notre indicateur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE



V Les engagements pluriannuels

Le programme pluriannuel d'investissement ne pourra pas être poursuivi au même rythme que précédemment compte tenu de la capacité d'autofinancement qui s'est fortement dégradée.

A ce stade de l'élaboration budgétaire, une enveloppe financière dédiée aux projets d'investissements 2026 s'élève à 530 000 € sans emprunt nouveau. Cette situation nécessitera des arbitrages importants.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

VI Les budgets annexes

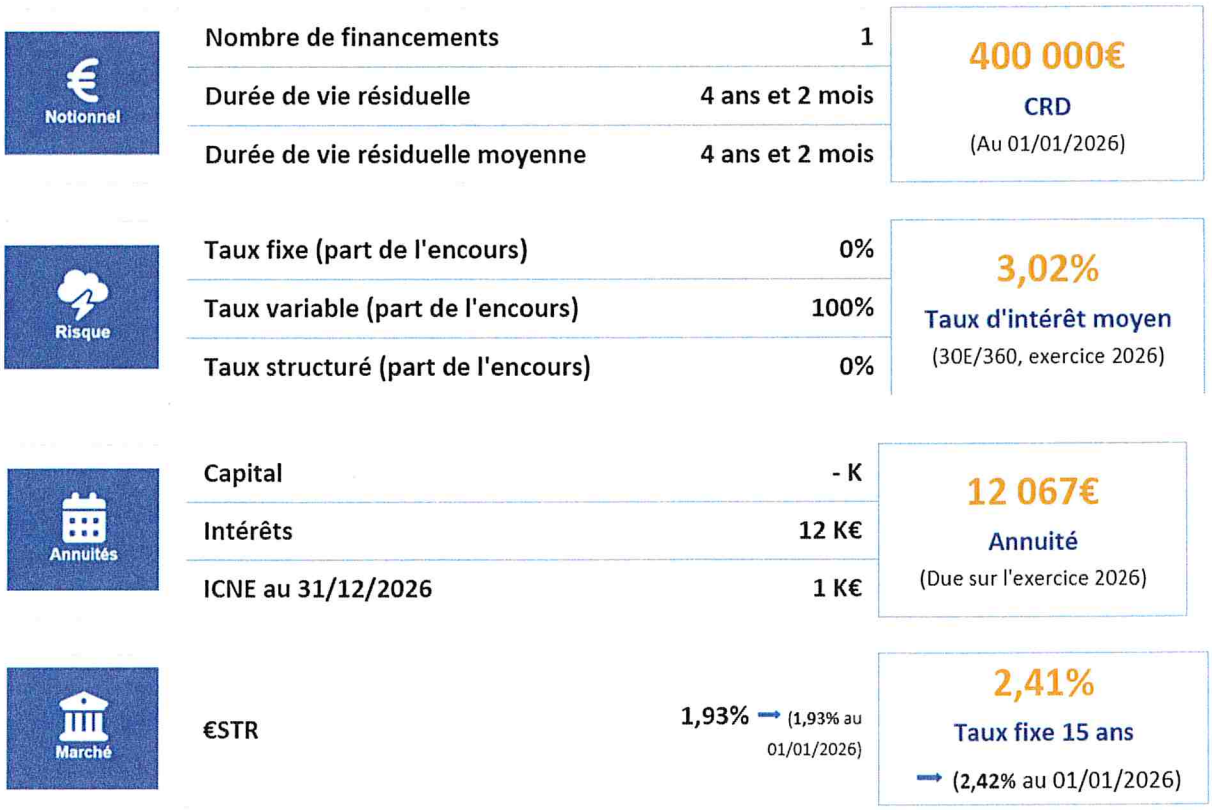
Le budget communal dispose de 2 budgets annexes lotissements :

- Le lotissement « les ardoisières » : aucune exécution n'est constatée pour le moment.

- Le budget annexe « pôle santé » : un budget annexe a été créé en décembre 2022. A ce stade, les opérations de réalisation du permis d'aménager sont entamées. Un emprunt sur ce lotissement a été souscrit avec les caractéristiques ci-dessous, afin de ne pas faire supporter le préfinancement par la trésorerie du budget principal.

Synthèse de l'emprunt souscrit le 27 mars 2025

En date du 01/01/2026



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2025	400 000,00€		
31/12/2026	400 000,00€	0,00%	0,00€
31/12/2027	400 000,00€	0,00%	0,00€
31/12/2028	253 223,89€	-36,69%	-146 776,11€
31/12/2029	51 567,26€	-87,11%	-348 432,74€

VOTRE PORTEFEUILLE

						Prochaine échéance			
Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
10001510978	Emprunt bancaire	CA du Finistère	400 000,00€	Moy Mens Euribor 3m + 0,96%, flooré à 0,96%	POLE SANTE (100,00 %)	3,00%	3,02%	15/03/2030	

VII Développement durable

7-1 Sobriété hydrique

Tout d'abord, la commune a réaménagé le territoire avec une nouvelle gestion des espaces verts. Concrètement, les services communaux utilisent moins de gros massifs consommateurs en eau et suppriment les plantes annuelles ou biannuelles, qui ont été remplacées par des vivaces autonomes, nécessitant un arrosage naturel par les pluies.

De plus, la commune récupère les eaux de pluie par 2 cuves récupératrices de 20 m3 (20 000 litres) à Penmez.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Enfin, l'arrosage automatique des jardinières du pont routier et du bâtiment mairie est passé d'un arrosage quotidien à tous les deux jours de mai à octobre.

7-2 Sobriété énergétique

Certains aménagements paysagers ont bénéficié d'installation de lumières solaires.

7-3 Végétalisation de la commune

7-3-1 Renforcement de la biodiversité

L'implantation d'essences locales, telles que chênes, hêtres, châtaigniers, saules ou bouleaux), de prairies fleuries et de zones mellifères contribuent à maintenir la biodiversité.
En outre, dans le cas où un arbre devrait être abattu pour raisons sanitaires de sécurité, il sera remplacé par 2 arbres.

*7-3-2 Création de « zones de fraicheur »*_sur les sites des aménagements paysagers au quartier de la gare notamment.

7-3-3 Valorisation des déchets verts en paillage

7-4 Aménagements urbains résilients

Dans la partie aménagement de l'espace Penmez, l'aire de stockage de Penmez comprend la pose d'une cuve à eau de pluie permettant la récupération des eaux du hangar du service des espaces verts communaux.

7-5 développement durable : l'action des services administratifs

La bibliothèque poursuit ses efforts de limitation du plastique avec moins de couverture des livres et la récupération des impressions papiers ratées.

7-6) Rationalisation de la gestion de l'azote et entretien des sols

Comme l'an passé, le service des stades ne ramasse pas l'herbe lors des tontes.
A l'année, cela représente 30 unités d'azote économisées par stade.
L'entretien d'un stade nécessite entre 170 et 185 unités d'azote annuellement.
En l'absence de cette technique, il faudrait acheter et utiliser plus d'azote.

En outre, le service des stades met de l'amendement (l'engrais est chimique, l'amendement est naturel) sur les pelouses du stade Piriou. Cela permet de nourrir la structure du sol (l'engrais nourrit la plante et l'amendement nourrit le sol).

De plus, en cas de maladie de type « fil rouge », nous utilisons l'aérateur qui permet d'éradiquer la maladie sans recours aux produits phytosanitaires. D'une façon générale, nous travaillons désormais mécaniquement le sol plutôt que chimiquement.

Enfin, le robot de tonte est électrique à batterie et n'émet donc pas de Co 2.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

7-7) Rationalisation des fournitures administratives

- Pas de stock ou très peu. Les achats sont réalisés à flux tendus
- Achat de références de préférence recyclées et loi AGEC (voir extractions des principaux fournisseurs en fournitures administratives, LYRECO et LACOSTE)
- Papier recyclé pour les imprimantes et copieurs
- Stylos rechargeables
- Post-it en rouleau plutôt qu'en bloc pour une meilleure optimisation
- Partenariat avec Conibi : recyclage des cartouches d'impression (service gratuit)
- Partenariat avec HP : recyclage des cartouches d'impression à leur marque (service gratuit)
- Recyclage des appareils informatiques et téléphoniques (service payant).

Lyreco achats 2025 :

N° de ligne * Cf. Onglet 4	Catégorie de Produits	Montant total HT des dépenses client	Conso produits intégrant des matières recyclées	Taux demandé % intégrant des matières recyclées 2024	Taux réalisé	Taux non réalisé	Conso produits issu du réemploi ou de la réutilisation	Taux demandé % issu du réemploi ou de la réutilisation 2024	Taux réalisé
2	Matériel informatique et Téléphonie	0	0,00	20%		20%	0,00	20%	
4	Consommables d'Impression	147,06	147,06	20%	100%	0	147,06	20%	100%
5	Papier	0	0,00	40%		40%	0,00	0%	
6	Fournitures de bureau	566,05	546,03	30%	96%	0	566,05	0%	100%
9	Mobilier et aménagement intérieur	0	0,00	15%		15%	0,00	20%	
11	Equipement de collecte des Déchets	0	0,00	20%		20%	0,00	5%	
TOTAL CONSO		713,11	693,09						

LACOSTE achats 2025 :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB086-DE

Désignation	Poids unitaire (en g)	FEF	FEE	VERT	Soumis AGEC	AGEC	CA 2025	Qté total 2025	Catégorie AGEC
Etui de 12 crayons de couleur Noris col assortis STAEDTLER	111	0	1	1	1	1	4,48	1	Fournitures de bureau - Décret 58 Loi AGEC
Classeur 4 anneaux perso A4 translucide PP dos 2cm BUDGET	108	0	0	1	1	0	11,60	5	Fournitures de bureau - Décret 58 Loi AGEC
Carton de 5 ramettes A4 75g blanc NEUTRE	12083	0	1	1	1	0	934,38	58	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ramette de 125 feuilles A4 250g blanc NAVIGATOR	1946	0	1	1	1	0	4,39	1	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Carton de 5 ramettes A4 80g blanc BUDGET	12500	0	1	1	1	0	1 195,28	67	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Carton de 5 ramettes A3 80g blanc BUDGET	24675	0	1	1	1	0	142,72	4	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Cahier Notebook 80g/m² 160p 5x5 spirale 24x29,7cm OXFORD	576	0	1	1	1	1	15,14	2	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Bloc 100 x150 mm 100 feuilles lignées repo jaune BUDGET	112	0	1	1	1	0	9,60	12	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 7 mois par face Natura 40,5x55 cm BOUCHUT	294	1	0	1	1	1	2,83	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 7 mois par face Natura 21x26,5 cm BOUCHUT	58	1	0	1	1	1	5,58	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 13 mois Natura 43x65 cm BOUCHUT	370	1	0	1	1	1	4,74	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 12 mois Europe 43x55 cm BOUCHUT	312	1	0	1	1	1	2,91	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 6 mois par face 4 saisons 40,5x55 cm BOUCHUT	60	1	0	1	1	1	4,06	4	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois Chem marettes 18x22,5 cm EXACOMPTA	367	0	0	1	1	1	18,09	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois Office 21x29,7 cm gris OXFORD	459	0	1	1	1	0	23,90	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 13 mois Impala Ministre 16x24 cm no QUO VADIS	358	1	0	0	1	0	13,05	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 13 mois Impala Président 21x27 cm no QUO VADIS	534	1	0	0	1	0	33,40	4	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois Barbara 18x22,5 cm no EXACOMPTA	403	0	0	0	1	0	16,83	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois Barbara 21x27 cm no EXACOMPTA	537	0	0	0	1	0	38,64	4	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. journalier 12 mois Forum Winner 12x17cm bl EXACOMPTA	289	0	0	0	1	0	7,96	1	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois 21x27 cm broché noir LACOSTE	414	1	0	0	1	0	4,21	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois 21x27 cm spiralé noir LACOSTE	400	1	0	0	1	0	6,68	1	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag.journalier 12 mois Respire 2 day 21x29,7 cm QUO VADIS	1088	1	0	1	1	1	96,60	6	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 12 mois Texthebdo 16 x 24 cm noir QUO VADIS	294	1	0	1	1	0	6,59	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 13 mois Catalina Estrada 16x24 cm QUO VADIS	321	1	0	1	1	0	23,47	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Ag. semainier 13 mois Classica 17 x 22 cm assortis BREPOLS	303	0	1	1	1	0	15,30	3	Papier - Décret 58 Loi AGEC
Calendrier 8 mois par face Fleurs 40 x 55 cm BOUCHUT	296	1	0	1	1	1	8,64	6	Papier - Décret 58 Loi AGEC

Soit un total suivant :

TOTAL	81	2 536,32 €	
TOTAL LOI AGEC (intégrant des matières recyclées)	58	1 469,16 €	57,92%
TOTAL LOI AGEC (issu réemploi ou réutilisation)	2	101,02 €	3,98%

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

MAIRIE DE CHATEAULIN ★ ★ Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 15 DECEMBRE 2025

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Marie-Pierre LE GOFF	Frédéric BALLERIN